

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-07-048

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 20
Nombre de suffrages exprimés : 25
Nombre d'absent(s) : 6
Nombre de pouvoir(s) : 5

Vote :

Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le 3 juillet deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE (arrivée à 20h20), Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Christelle PLUCHAUD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE,

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Pierre PASQUIER, Arnaud DE MAZENOD, Marie-Pierre SEON, Stéphane VILLARD, Corinne VERDIER, Patrice BRAUD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Pierre PASQUIER pouvoir à Serge TRIOULEYRE, Marie-Pierre SEON pouvoir à Florence CHEUCLE, Stéphane VILLARD pouvoir à Martine CHARLES, Corinne VERDIER pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Patrice BRAUD pouvoir à Patrick AIVAZIAN

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Florence CHEUCLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : BIEF DE MAZENOD - CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE ET DE REALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20250703-2025-07-048-DE

Accusé certifié exécutoire

1 / 2 Réception par le préfet : 09/07/2025
Publication : 10/07/2025

La Commune dispose sur son territoire d'un château appartenant à la famille DE MAZENOD, d'habitations anciennement à l'usage de moulins appartenant à des propriétaires et d'un ensemble d'ouvrages attachés à ces moulins (biefs, canaux usiniers, barrage...) dont l'existence, pour le moins de la demeure « Le Colombier » serait établie au XIIIème siècle.

L'un des ouvrages d'art, appartenant à la famille DE MAZENOD, est un bief qui servait à acheminer l'eau puisée dans la Mare jusqu'aux terres agricoles situées dans le château.

Au fil des siècles, ce bief a développé une vraie valeur patrimoniale auprès des marcellinois. Il les fédère autour d'une histoire commune, celle de la ville de Saint Marcellin en Forez. Ce bien mobilier présente un véritable intérêt historique et culturel, qui dépasse le cadre de son statut de bien privé.

L'attache des habitants à ce patrimoine les poussent à vouloir le sauvegarder dans le temps afin de le transmettre aux générations à venir.

En outre, sur le tracé de ce bief, on trouve un lavoir appartenant à la Commune et implanté sur son domaine public.

Le défaut d'entretien actuel du bief contribue à la détérioration de cet ouvrage hydraulique au fil du temps mais aussi empêche le bon écoulement de l'eau jusqu'au lavoir.

Pour ces raisons, la Commune souhaite conserver cet ouvrage d'art en réalisant des travaux de curage et d'entretien sur son tracé.

Ce bief n'ayant pas le statut de cours d'eau, ni de canal, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide de :**

- Approuver une convention d'autorisation de passage et de réalisation des travaux d'entretien avec les Cts DE MAZENOD, propriétaire de l'ouvrage
- Autoriser le maire ou son représentant à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 7 JUILLET 2025

Le Maire,

Eric LARDON



Le Secrétaire de séance

Florence CHEUCLE